



# Assemblée générale

Cinquante-septième session

*Documents officiels*

## 23<sup>e</sup> séance plénière

Vendredi 4 octobre 2002, à 15 heures  
New York

Président : M. Kavan ..... (République tchèque)

*En l'absence du Président, M. Hidayat  
(Indonésie), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

### Point 44 de l'ordre du jour (*suite*)

#### Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire

**Rapport du Secrétaire général** (A/57/270  
et A/57/270/Corr.1)

### Point 10 de l'ordre du jour (*suite*)

#### Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/57/1)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie.

**M. Lavrov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les événements tragiques du 11 septembre 2001 ont donné un élan puissant à nos efforts collectifs pour lutter contre le terrorisme international et, comme l'a à juste titre souligné le Secrétaire général dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire, ces événements ont de nouveau mis en lumière l'importance vitale des efforts multilatéraux pour préserver la paix et la sécurité internationales. La Fédération de Russie a toujours pensé, et continue de penser, qu'une Organisation des Nations Unies puissante et efficace est l'instrument clef pour gérer

collectivement les relations internationales et pour former un ordre mondial stable et multipolaire sur la base de la Charte des Nations Unies et des normes du droit international. À cette fin, il est indispensable de continuer à renforcer et à perfectionner l'Organisation. C'est l'une des tâches les plus importantes à garder à l'esprit pendant l'application de la Déclaration du Millénaire.

Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général pour que l'on tienne compte, dans le programme de travail de l'ONU, des priorités de réforme de l'Organisation énoncées dans la Déclaration du Millénaire. Dans ses rapports, le Secrétaire général souligne, à juste titre, le rôle irremplaçable de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité dans la lutte internationale contre le terrorisme. Cette détermination puissante à unir les efforts pour lutter contre le terrorisme apparaît dans les activités menées par la coalition antiterroriste internationale. La Russie fait partie des participants responsables de cette coalition. Il est crucial que la coalition s'inscrive dans le cadre d'un rôle de consolidation et de coordination de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité, conformément aux règles du droit international, et notamment aux résolutions 1373 (2001) et 1377 (2001) du Conseil de sécurité.

Nous notons avec satisfaction qu'au cours de l'année écoulée, l'Organisation a remporté de nombreux succès en matière de règlement des conflits

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



régionaux. Parmi ces succès, on compte l'aide apportée au Timor-Leste pour son accession à l'indépendance, l'établissement d'institutions provisoires d'administration autonome au Kosovo, la République fédérale de Yougoslavie et l'Administration transitoire en Afghanistan. Nous partageons l'avis du Secrétaire général de l'ONU quant à l'importance des progrès enregistrés l'année dernière pour améliorer les opérations de maintien de paix et intensifier les capacités de déploiement rapide de l'ONU.

La Charte des Nations Unies définit clairement le rôle clef du Conseil de sécurité à toutes les étapes des opérations de maintien de la paix – depuis leur autorisation et l'adoption de leur mandat jusqu'à leur conclusion. Dans ce contexte, il est fondamental de prévenir toute tentative visant à contourner l'autorité du Conseil de sécurité, en particulier lorsqu'il s'agit de décider du recours à la force au nom de la communauté internationale.

Nous nous félicitons des mesures positives qui ont été prises pour renforcer les capacités des États Membres, du Secrétariat et du système des Nations Unies dans son ensemble pour ce qui est de planifier et mettre en oeuvre les opérations de maintien de la paix. Néanmoins, les problèmes considérables qui se posent actuellement dans les points chauds du globe exigent encore une intensification des efforts collectifs à tous les niveaux – national, régional et international – pour améliorer et assurer l'aide des États aux opérations de maintien et de consolidation de la paix de l'Organisation. Dans ce contexte, nous sommes profondément préoccupés par la persistance du problème de la pénurie de personnel militaire et de logistique pour mettre en oeuvre les opérations de maintien/rétablissement de la paix, notamment sur le continent africain.

Nous partageons l'évaluation du Secrétaire général quant à l'importance croissante de la diplomatie préventive en tant que moyen sûr de maintenir la stabilité dans le monde. L'arsenal exceptionnel d'instruments politiques et diplomatiques, qui est disponible pour résoudre la majorité des problèmes aigus internationaux, doit être utilisé efficacement. Nous appuyons la stratégie de développement mise en oeuvre par l'Organisation, et réaffirmée dans le rapport du Secrétaire général, pour éliminer la pauvreté et contribuer à la croissance économique et au développement durable.

Une importance particulière est accordée au fait que l'activité de l'Organisation des Nations Unies assurerait une répartition plus équitable des avantages de la mondialisation entre tous les pays, notamment par le biais de leur participation effective au système commercial international, par le renforcement des structures financières internationales et l'amélioration de l'accès aux ressources internationales à des fins de développement. Les Conférences tenues à Doha, Monterrey et Johannesburg sont devenues des jalons importants sur la voie de la réalisation de ces objectifs. Nous notons également que l'Organisation des Nations Unies entretient des relations plus étroites avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les autres partenaires afin de réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les décisions des instances mondiales.

Dans l'ensemble, nous convenons avec le Secrétaire général que bien que les résultats de la première étape de l'application de la Déclaration du Millénaire soient mitigés, les succès remportés montrent que la communauté internationale est à la hauteur des tâches fixées.

La Fédération de Russie continuera de coopérer activement en vue de l'application des décisions du Sommet du Millénaire sur la base de la plus large coopération possible avec l'Organisation des Nations Unies. Les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire traitent de tous les problèmes urgents et jettent les bases de la formation d'un système mondial efficace pour faire face aux nouveaux défis et menaces comme M. Igor S. Ivanov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, l'a proposé dans son intervention à l'Assemblée générale.

Le monde prend conscience aujourd'hui de la nécessité de déployer des efforts conjoints pour surmonter les menaces communes. Nous avons déjà une expérience politique et des instruments juridiques d'interaction, mais la communauté mondiale doit avant tout avoir un mécanisme fiable – une Organisation des Nations Unies à même de jouer le rôle de centre de coordination mondial et disposant d'une légitimité, d'une universalité et d'un potentiel irremplaçables.

Nous proposons d'adopter à la prochaine session de l'Assemblée générale une résolution qui encouragerait une action efficace et coordonnée afin de relever les défis du XXIe siècle. La délégation russe

présente un projet de résolution adapté, qui vise principalement à stimuler d'autres efforts collectifs pour appliquer la Déclaration du Millénaire, de manière à atteindre tous les objectifs énoncés dans la Déclaration sur la base de leur lien organique et de leur dépendance mutuelle à l'heure de la mondialisation.

À cette fin, tous les États, l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations régionales, le secteur privé et la société civile devraient unir leurs efforts. Nous apprécions grandement les efforts du Secrétaire général pour promouvoir l'interaction et le partenariat dans tous ces domaines, et nous pensons qu'il est important d'encourager cette interaction. Nous espérons que notre projet de résolution sera appuyé par les participants à la présente session.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

**M. Requeijo Gual** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je tiens à saluer l'initiative de convoquer la présente séance, et je remercie le Secrétaire général de nous avoir donné l'occasion de débattre de son rapport sur l'activité de l'Organisation.

À cette occasion, nous expérimentons une nouvelle manière d'examiner cette question, en intégrant un autre point de fond de notre ordre du jour dans ce débat – la suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire. C'est une tâche complexe, car le Secrétariat a publié plusieurs rapports sur ces sujets, et ces rapports exigent une analyse approfondie de la part des États Membres. Nous disposons de peu de temps pour une telle analyse.

Nous nous trouvons à une étape cruciale de l'examen du système des Nations Unies et des ajustements à apporter à toutes ses institutions pour les adapter aux réalités du monde d'aujourd'hui.

La suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire nous donne une occasion exceptionnelle de lancer le processus de création d'un ordre mondial juste et viable. Il peut servir de tournant, permettant de stopper le nouvel ordre de domination élitaire, qui prend forme devant nous, mais sans notre contribution.

À cet égard, nous remercions le Secrétaire général d'avoir présenté son premier rapport annuel sur le suivi du Sommet du Millénaire, tel qu'il figure dans le document A/57/270, et qui nous invite à réfléchir sur l'avenir de notre Organisation.

La délégation cubaine estime que la suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire permet de mobiliser la volonté politique nécessaire au respect des engagements figurant dans la Déclaration, sans avoir à les réaffirmer.

Nous estimons que la Déclaration du Millénaire est fondamentalement bien équilibrée. En dépit des divers avis et priorités des États Membres, la Déclaration peut susciter une réaction largement favorable de la majorité en ce qui concerne la nécessité de la mettre en oeuvre. Mon pays voudrait d'abord se féliciter de ce que la Déclaration du Millénaire réaffirme notre appui aux buts et principes de la Charte et que les objectifs de développement socioéconomique constituent l'essentiel des priorités de la communauté internationale.

Il ne fait pas de doute que la prévention des conflits armés est un défi qui se pose aujourd'hui avec plus d'acuité à notre Organisation comme jamais auparavant. Cuba estime que le renforcement des principes et objectifs énoncés dans la Charte et du droit international demeurent les fondements essentiels de la sécurité internationale : le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, le non-recours à la force dans les relations internationales et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Le présent ordre international, injuste et profondément inéquitable, ne doit pas être remplacé par un ordre plus primitif et fondé sur la réinterprétation unilatérale de la Charte et du droit international. Ainsi, nous ne devons pas rechercher une Organisation qui contribue à la réalisation d'un monde plus sûr par la légitimation de nouvelles formes d'interventionnisme, sous prétexte d'actions humanitaires. Les problèmes de sécurité que nous connaissons aujourd'hui ne seront jamais réglés par des guerres « préventives » ou des interventions « humanitaires » qui, outre le grave risque qu'elles créent pour la sécurité et la stabilité des pays en développement, mettent l'ONU dans une position qui la soumet à des intérêts hégémoniques.

L'intervention est une violation flagrante non seulement de la souveraineté, mais également du droit international vu qu'elle se rapporte au recours à la force armée, que la Charte n'autorise spécifiquement que comme une exception. L'intervention dite humanitaire en tant qu'exception à l'Article 2 de la

Charte – intervention qui tente de se justifier en revendiquant la protection et la défense des droits humains – est inacceptable.

La manipulation politique des droits de l'homme, la sélectivité et la politique de deux poids, deux mesures, dans l'imposition de points de vue très étroits doivent prendre fin. Des notions absolues et subjectives de démocratie, fondées sur des modèles qui n'ont rien à voir avec les spécificités de la société en question, ne peuvent continuer d'être imposées. Si nous permettons la promotion des idées qui tendraient à donner plus de pouvoir aux puissants, leur permettant d'exercer facilement leur politique de domination en utilisant notre Organisation à cet effet, nous contribuerions directement à légitimer la loi de la jungle au sein du système des relations internationales.

Un autre défi énoncé par la Déclaration du Millénaire est l'accent que l'Organisation doit mettre sur le règlement des causes réelles de conflits et des problèmes de pauvreté et de sous-développement qui affectent aujourd'hui plus des quatre cinquièmes de l'humanité. L'ONU a un rôle essentiel à jouer en mobilisant les ressources financières et en promouvant la coopération internationale – des éléments essentiels si nous voulons réaliser les engagements et buts de la Déclaration du Millénaire. Sans une volonté politique accrue de la part des pays développés et des réformes assurant la participation, sur un pied d'égalité, des pays en développement aux systèmes monétaire, commercial et financier, l'aspiration à réaliser un monde meilleur ne sera que de bonnes intentions et n'assurera pas l'élimination de la pauvreté et la réalisation d'un développement durable en cette ère de mondialisation.

La mondialisation néo-libérale a créé un monde tout à fait déséquilibré. La puissance politique, économique et technologique est concentrée dans les pays riches, qui représentent 20 % de la population mondiale, alors que des millions de personnes dans les pays en développement sont marginalisées et continuent de vivre dans la pauvreté absolue et de mauvaises conditions de santé. Pour les pays en développement, le droit au développement est une aspiration de longue date. En dépit du fait que la Déclaration du Millénaire intègre le droit au développement à ses engagements, celui-ci est oublié. Pire, des pays développés remettent même en cause leur propre engagement à l'assumer. Ces pays – les mêmes qui prêchent la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme comme modèle de

développement – pourraient avoir à répondre à la question de savoir si le droit au développement n'est pas un droit de l'homme.

Ma délégation ne partage pas les avis exprimés dans le chapitre du rapport sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire concernant les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance dans la vie publique, impliquant ainsi que seuls les droits civils et politiques sont pertinents dans l'exercice de la démocratie. Une telle affirmation équivaut à occulter l'importance des droits sociaux, économiques et culturels, et nuit donc à la valeur des arguments figurant dans ce chapitre.

Un changement est nécessaire dans l'ordre économique et politique international, et l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle essentiel pour le réaliser. Le système monétaire, économique et financier international doit être réformé. Il faudrait que la capacité à gouverner au plan international rende les relations économiques internationales actuelles transparentes et permette aux pays en développement d'être intégrés dans l'économie mondiale de façon viable, afin que ces pays cessent d'être des acteurs passifs dans les processus mondiaux de prise de décisions. Les pays en développement ne sauraient rester en marge des fruits de la révolution des technologies de l'information et de la communication.

Il y a deux ans, la communauté internationale s'était engagée, dans la Déclaration du Millénaire, à stopper et à commencer à inverser la propagation du VIH/sida, du paludisme et d'autres maladies, d'ici 2015. Mais au lieu de s'améliorer, la situation se dégrade. Aujourd'hui, des millions de personnes meurent du sida, et des millions d'autres continuent d'être infectées par le virus. Plus de 80 % de ces décès ont lieu en Afrique, où la majorité des plus de 28 millions de personnes touchées par l'épidémie n'a pas suffisamment accès aux médicaments ou au traitement nécessaires pour lutter contre cette maladie, éviter d'autres infections opportunistes et soulager ses souffrances.

Les pays en développement, surtout en Afrique, ont besoin d'un appui immédiat de la communauté internationale, vu que les ressources dont ils disposent sont insuffisantes. Ils doivent utiliser ces ressources pour rembourser leur dette extérieure au lieu de les consacrer au développement. L'Afrique dépense

aujourd’hui quatre fois plus pour le service de sa dette que pour l’éducation et la santé réunies.

Par conséquent, en l’absence d’une affectation des ressources nécessaires et d’une contribution de la part des pays riches, il sera impossible de renverser cette tendance, ce qui ne fera qu’aggraver ces problèmes et d’autres dans les pays en développement.

Ce n’est que si les pays en développement reçoivent un traitement spécial et distinct; si on leur garantit le plein accès aux marchés; si l’on met un frein à la chute des cours des produits de base; si la dette extérieure est annulée; s’ils ont accès à la technologie moderne; si l’on augmente l’aide publique au développement; et si on leur donne les ressources financières nécessaires sans ingérence et sans conditions préalables, qu’ils pourront parvenir à un développement durable.

L’attachement au multilatéralisme doit amener tous les États à exercer une responsabilité partagée pour honorer ces engagements et atteindre ces objectifs. Cependant, nous croyons fermement que cette responsabilité devrait être distincte selon qu’il s’agit de pays riches ou pauvres, de façon à appliquer des mesures spéciales favorisant les pays en développement, sous peine de perpétuer l’inégalité et d’être dans l’incapacité de réaliser les objectifs en matière de développement tant désirés, qui ont été énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

**M. Zarif** (République islamique d’Iran) (*parle en anglais*) : Je souhaite tout d’abord exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport approfondi et complet sur l’activité de l’Organisation. Ce rapport témoigne des vastes efforts inlassables déployés par le Secrétaire général et ses collègues du Secrétariat pour promouvoir les objectifs de l’Organisation.

Ma délégation félicite le Secrétaire général de l’accent qu’il a placé tant dans son rapport que lors de l’allocution très instructive qu’il a prononcée devant cette Assemblée sur les changements constructifs que le multilatéralisme a rendus possibles, ainsi que les occasions et les solutions que ce dernier offre. Nous pensons que cet accent a une importance particulière à ce stade des relations internationales. Nous sommes heureux que les dirigeants de l’ONU aient pris l’initiative de mettre au point les principes et la pratique du multilatéralisme et, ce faisant, aient

répondu brillamment aux attentes de l’ensemble de la communauté internationale.

Il est indéniable qu’une tendance croissante à l’action unilatérale, qui s’est intensifiée au cours de l’année dernière ou des deux dernières années, est à l’origine de l’incertitude et de l’insécurité qui règnent actuellement. Si cette tendance s’affirme, elle est à même de creuser un fossé dangereux et croissant entre ceux qui agissent unilatéralement et la communauté internationale au sens large. En tant que telle, elle pose un risque fondamental pour le système international, car elle a déjà donné lieu à des notions conflictuelles de la manière dont les grands biens publics – sécurité, paix, environnement, santé, commerce, aide et autre – peuvent être obtenus.

La politique et le comportement unilatéraux ne sont pas compatibles avec la nature mondialisée et interdépendante du système international actuel, et ne sont donc pas durables à moyen et long terme. Si nous examinons le monde actuel, comme le dit à juste titre le Secrétaire général dans son rapport,

« aucun pays n’a les moyens à lui tout seul de relever les défis politiques, économiques, environnementaux et technologiques auxquels se heurte un monde caractérisé par l’interdépendance ». (A/57/I, par. 4)

Il est évident que la structure internationale actuelle n’est pas unipolaire au sens où aucune superpuissance, quel que soit son pouvoir, ne peut efficacement résoudre, à elle seule, les importantes questions internationales.

C’est dans ce cadre que la vision présentée par le Secrétaire général sur la nécessité de renforcer le multilatéralisme revêt une importance accrue. Dans la mesure où l’ONU est une Organisation universelle et les approches unilatérales sont contraires à sa propre existence, il est approprié et louable que les dirigeants de cette Organisation jouent un rôle de premier plan pour préserver et promouvoir la coopération et la coordination au niveau international.

Clairement mue par cette vision, la direction éclairée du Secrétaire général a vraiment changé la donne en matière de paix et de sécurité. Dans la mesure du possible, l’ONU a fait de son mieux pour répondre aux attentes de la communauté internationale pour ce qui est du défi que représente le terrorisme à la suite des attentats terroristes du 11 septembre. Le rapport du

Secrétaire général fait allusion aux efforts multiformes déployés par l'ONU en vue de mobiliser et d'harmoniser la lutte mondiale contre le terrorisme. À notre avis, l'ONU joue remarquablement bien son rôle en s'inspirant du nouvel intérêt de la communauté internationale pour les États faibles ou en déliquescence, comme l'Afghanistan, et en se mobilisant en faveur de leur reconstruction. Dans le cas de l'Afghanistan, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan a joué un rôle positif depuis sa création en mars dernier en tant qu'exemple de mission intégrée de l'ONU visant à traiter de pratiquement tous les aspects de la situation.

Nous pensons, nous aussi, comme le Secrétaire général, à propos du terrorisme, « que les racines en sont profondes, que ce soit sur le plan politique, économique, social ou psychologique » (*ibid.*, par. 1). Si rien ne peut justifier l'assassinat d'innocents, nous pensons qu'à moins que les questions politiques qui constituent les terrains fertiles du terrorisme ne soient réglées efficacement, des mesures militaires vigoureuses et unilatérales ne pourront qu'affaiblir le terrorisme. Pour traiter de ces questions de manière plus appropriée, nous estimons qu'il est nécessaire d'avoir une coordination plus étroite entre le Secrétaire général et le Conseil de sécurité.

Quant à la question palestinienne, une des questions politiques persistantes dans le rapport du Secrétaire général, il est malheureux que le régime israélien ait contrecarré et fini par torpiller tous les efforts du Secrétaire général et de ses représentants pour améliorer le sort du peuple palestinien. L'affirmation du Secrétaire général, qui a déclaré à maintes reprises qu'il ne peut pas y avoir de sécurité en l'absence de progrès vers le rétablissement des droits fondamentaux du peuple palestinien, est finalement tombée dans l'oreille d'un sourd.

La proposition avancée en avril dernier par le Secrétaire général consistant à créer une force multinationale était une initiative courageuse, qui, si elle avait été appliquée, aurait pu grandement atténuer les souffrances du peuple palestinien. En outre, les efforts déployés par le Secrétaire général pour organiser une enquête sur les crimes commis pendant l'invasion israélienne dans le camp de réfugiés de Djénine, qui a été bloquée par les Israéliens, méritent également être rappelés.

Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a ni agi sur ces initiatives ni assuré leur suivi. En général, dans la période considérée, il s'est avéré incapable de mettre fin à l'occupation de terres arabes ou de prendre des mesures susceptibles d'améliorer le sort des Palestiniens. Il est inutile de rappeler que plusieurs veto ou menaces de veto sont à l'origine de la paralysie du Conseil de sécurité sur la question de Palestine. En fin de compte, l'incapacité du Conseil à faire appliquer ses nombreuses résolutions risque de saper son autorité.

Dans le domaine du désarmement, nous sommes découragés, comme le Secrétaire général, par le faible niveau de coopération internationale au sein des instances multilatérales pertinentes. Malheureusement, comme il le dit dans son rapport, les négociations sur de nombreuses questions à la Conférence du désarmement restent bloquées. La tendance unilatérale est en train d'avoir une incidence, entravant par conséquent la tâche de l'ONU consistant à mener des négociations multilatérales sur le renforcement de l'interdiction des armes de destruction massive.

En outre, un penchant pour l'unilatéralisme bloque les négociations sur le protocole à la Convention sur les armes biologiques. Ainsi, durant la période considérée, l'ONU n'a réussi qu'à réaliser des progrès limités dans l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et pour ce qui est de l'augmentation du nombre des participants au Registre des armes classiques de l'ONU. Ce sont effectivement des progrès modestes qui révèlent le long chemin restant à parcourir.

En matière de développement, nous souscrivons à l'avis du Secrétaire général suivant lequel la collaboration entre le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce devrait être poursuivie et renforcée. À l'évidence, l'objectif de la coopération est d'atteindre les objectifs de développement convenus au plan international et énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les résultats de la Conférence sur le financement du développement, du Sommet mondial pour le développement durable et des autres grands sommets et conférences. Nous convenons donc avec le Secrétaire général que renforcer la capacité institutionnelle des commissions régionales des Nations Unies à mettre en œuvre les programmes régionaux représente une tâche importante et

ambitieuse. En réalité, la mise en oeuvre représente un défi à tous les niveaux. Heureusement, les conférences de Doha, Monterrey et Johannesburg ont clairement défini les moyens permettant de relever le défi consistant à placer les préoccupations en matière de développement de la grande majorité des pays – le monde en développement – au centre des activités des organisations internationales, en particulier l'ONU. Vu les résultats de ces conférences, l'ONU peut et doit continuer à améliorer son travail. Afin de remplir son rôle de chef de file, il est d'une importance cruciale que l'ONU prenne des mesures tangibles pour appliquer les résultats de ces conférences touchant aux aspects institutionnels et organisationnels de ses travaux. À cette fin, le chapitre X du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable – qui prévoit des changements novateurs dans l'activité du système des Nations Unies – et les résultats des autres conférences pertinentes devraient être mis en oeuvre rapidement. L'application de ces résultats, analysés par les dirigeants du monde, permettrait à l'ONU de concrétiser un aspect important de son travail : la promotion du développement.

Enfin, ma délégation a pris note de l'accent mis dans le rapport sur les efforts visant à rationaliser la gestion financière, prendre en compte le suivi du comportement professionnel et consolider la réforme de la gestion des ressources humaines au sein du Secrétariat. Les résultats et les conclusions des diverses inspections, les évaluations en profondeur, les audits faits et les enquêtes menées l'an dernier montrent l'importance d'un mécanisme renforcé d'obligation redditionnelle qui doit être appliqué à toute l'Organisation. Un tel mécanisme, élément clef du succès de la réforme de la gestion des ressources humaines, est impératif pour mettre pleinement en oeuvre tous les programmes prescrits et approuvés par les États Membres. Nous estimons que le Bureau de la gestion des ressources humaines devrait continuer à jouer son rôle central de supervision efficace du processus de recrutement en veillant notamment à ce que, tout en attirant un personnel hautement qualifié, le principe de la répartition géographique équitable soit respecté, y compris pour pourvoir les postes vacants au niveau des cadres supérieurs. Fortifier l'ONU pour qu'elle soit crédible et capable de répondre aux défis posés par le processus de mondialisation en cours et pour qu'elle soit pertinente pour tous les États Membres exige le renforcement des capacités du Secrétariat. Nous espérons que la dernière série de

réformes lancées par le Secrétaire général aidera le programme de travail du Secrétariat à mieux répondre aux exigences et aux préoccupations des États Membres, en particulier des pays en développement.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Danemark, qui intervendra au nom de l'Union européenne.

**Mme Løj** (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration.

La Déclaration du Millénaire a réuni de manière exceptionnelle des objectifs exigeants et tangibles assortis de délais en matière de paix, de sécurité et de développement ainsi que des objectifs liés au renforcement de l'ONU. La mise en oeuvre intégrale de la Déclaration du Millénaire est une priorité absolue pour l'Union européenne. Les rapports élaborés par le Secrétaire général pour contribuer au débat d'aujourd'hui soulignent la complexité des problèmes auxquels nous sommes confrontés dans l'accomplissement des objectifs ambitieux fixés il y a deux ans dans la Déclaration du Millénaire. Des progrès importants mais mitigés ont été enregistrés dans la réalisation des objectifs en matière de développement du Millénaire.

Depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, nous avons adopté des mesures capitales sur la voie d'une mise en oeuvre réussie. À Doha, nous avons arrêté un ordre du jour détaillé pour le développement en privilégiant l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. À Monterrey, nous avons fermement établi le pacte du partenariat : la détermination claire de tous les pays en développement d'assumer la responsabilité principale de leur propre développement, d'assurer des politiques saines, une bonne gouvernance, la démocratie, de respecter les droits de l'homme et la primauté du droit. Nous voudrions également rendre hommage aux dirigeants africains qui ont pris une initiative remarquable avec le Nouveau Partenariat pour le

développement de l'Afrique. Les pays développés ont pris un engagement clair de prêter main forte aux efforts de développement. Les engagements ont été réaffirmés au Sommet mondial pour l'alimentation à Rome en juin dernier. Et la boucle a été bouclée à Johannesburg où des objectifs supplémentaires en matière de développement durable ont été établis en complément des objectifs en matière de développement du Millénaire, et où des appels ont été lancés en faveur de la mise en place de partenariats et de la mise en oeuvre. Des actions concrètes – sous la direction des pays en développement – ont été encouragées pour promouvoir le développement durable et éliminer la pauvreté.

Ces engagements doivent être honorés avec persévérance. L'Union européenne est pleinement attachée à une approche globale et à une stratégie coordonnée pour se pencher sur l'interdépendance des efforts de promotion du développement durable. Le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement sont des composantes solidaires du développement durable. L'Union européenne se déclare prête à contribuer aux efforts de développement aux niveaux national, régional et international. Nous sommes les plus importants partenaires commerciaux des pays en développement, et grâce à l'initiative « Tout sauf les armes », nous ouvrons l'accès de nos marchés aux pays les moins avancés. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne ont promis d'accroître sensiblement leur niveau d'aide au développement et d'assurer la mise en oeuvre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. Je voudrais réaffirmer ces engagements aujourd'hui.

De plus, le renforcement et l'amélioration de l'ONU en tant qu'organisation, aux niveaux du Secrétariat, intergouvernemental et national, est un préalable pour le succès de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et pour réaliser les objectifs y afférents. L'Union européenne appuie pleinement l'initiative du Secrétaire général consistant à renforcer l'Organisation et elle mettra tout en oeuvre pour faire avancer la question à l'Assemblée générale. La Déclaration du Millénaire devrait être le fondement principal de l'amélioration continue de l'architecture intergouvernementale de l'Organisation, du Secrétariat et du processus budgétaire – et en matière de programmes. L'Union européenne se félicite de ce que

le Secrétaire général, en sa qualité de chef de l'Administration de l'ONU, a pris des mesures importantes pour moderniser le Secrétariat.

Il faut également souligner la nécessité d'assurer la cohérence entre le suivi de la Déclaration du Millénaire et les autres grands sommets et conférences des Nations Unies. Nous devons donc adopter une démarche holistique en matière de suivi et d'évaluation. Un suivi coordonné et intégré des conférences s'avère nécessaire dans les cadres existants – tant au niveau national qu'à l'ONU. Cela s'applique aussi bien à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, qu'à celui de la Deuxième et de la Troisième Commissions et du Conseil économique et social et à l'établissement de rapports sur les résolutions et la suite à donner.

Cette année, le rapport du Secrétaire général sur la suite à donner à la Déclaration du Millénaire porte principalement sur deux questions qui doivent être examinées sans tarder : la prévention des conflits armés et le traitement et la prévention des grandes maladies, notamment le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.

En ce qui concerne la prévention des conflits armés, l'Union européenne se félicite chaleureusement de l'accent et de la priorité accordés à faire passer l'ONU d'une culture de réaction à une culture de prévention. L'Union européenne espère que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies adopteront les conclusions et recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits. Nous sommes prêts à appuyer et, de fait, à participer activement à la mise en oeuvre de toutes les recommandations aussi bien au sein des Nations Unies que dans les autres organisations internationales et régionales ainsi qu'au niveau national. L'Union européenne a mis en route son propre programme de prévention des conflits armés avec des priorités politiques claires pour l'action préventive. L'Union européenne continuera de travailler activement au renforcement de la capacité de l'ONU en matière de paix et de sécurité. Selon l'Union européenne, le rapport Brahimi offre une occasion exceptionnelle d'améliorer la manière dont la communauté internationale aborde les opérations de paix. Elle continuera donc à apporter son concours à l'application de ses recommandations.

La capacité d'apporter une aide humanitaire aux millions de personnes qui souffrent à la suite des conflits dans le monde entier fait aussi partie intégrante de l'établissement et du maintien de la paix et de la sécurité. Il existe des lacunes sérieuses dans la réponse humanitaire de l'ONU face aux besoins de millions de personnes déplacées. Pour compliquer les choses, il y a encore des attaques généralisées à l'encontre des agents des organisations d'aide humanitaire. Ce sont des questions qui doivent être réglées. La protection des civils, des agents des organisations d'aide humanitaire et du personnel des Nations Unies dans les conflits armés incombe avant tout à l'État hôte. Mais le renforcement de l'effort international est également nécessaire et, surtout l'amélioration de la coordination entre tous les intervenants : les gouvernements locaux, la société civile et la communauté internationale.

Dans la Déclaration du Millénaire, la communauté internationale a clairement indiqué sa détermination à aider les pays qui accueillent des réfugiés et à promouvoir le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Nous appuyons les efforts en cours tendant à renforcer l'importance accordée à la recherche de solutions durables dans la région d'origine sous forme d'intégration ou de réintégration locale.

Les faits prouvent qu'il existe un lien critique manifeste entre la paix, la sécurité et la prévention des conflits et le développement durable et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. On ne saurait trop insister sur ce point. Le lien est incontestable. Les deux aspects du problème doivent être examinés. Assurer le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales reste une véritable gageure. Le respect accru des instruments de base relatifs aux droits de l'homme et la coopération avec les mécanismes de défense des droits de l'homme sont essentiels dans ce contexte. Mais les violations persistantes et graves dont font l'objet les droits de l'homme dans de nombreuses régions du monde nous rappellent clairement qu'il faut d'urgence entreprendre de nouveaux efforts internationaux pour assurer le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le rapport du Secrétaire général met une fois de plus en évidence l'effet catastrophique que la pandémie de VIH/sida a eu sur le développement dans un certain nombre de pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et en Afrique subsaharienne.

L'Union européenne continuera d'intensifier ses efforts en vue d'éliminer le VIH/sida. Nous réaffirmons l'importance que nous attachons à une démarche renforcée et équilibrée pour faire face à toutes les dimensions de la pandémie du VIH/sida grâce à des efforts vigoureux et coordonnés portant sur différentes formes d'intervention, y compris la prévention, le traitement et les soins.

Le plan d'action de l'UE pour aider à lutter contre les maladies liées à la pauvreté dans les pays en développement a pour objectif d'assurer un ensemble global d'interventions pour les trois grandes maladies transmissibles : VIH/sida, tuberculose et paludisme. Les États membres de l'Union européenne et la Commission européenne ont affecté des ressources importantes au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et nous continuons d'être déterminés à aider le Fonds à s'établir en tant que mécanisme efficace pour apporter un appui essentiel à ceux qui en ont le plus besoin. L'Union européenne souligne la nécessité de mettre en œuvre des politiques et des plans nationaux et sectoriels dans le cadre desquels l'accès universel aux soins et aux services de santé en matière de reproduction et les questions de population et de parité entre les sexes seront intégrés, l'accent étant placé sur les adolescents.

Il y a une question qui a plus que tout autre préoccupé la communauté internationale au cours de l'année écoulée : il s'agit de la lutte contre le terrorisme. L'Union européenne condamne catégoriquement le terrorisme, quelles que soient ses formes, ses manifestations ou ses motivations. Mais avec la même détermination, l'Union européenne souligne que la lutte contre le terrorisme doit être menée dans le respect de la primauté du droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous reconnaissons le rôle central de l'ONU, du Conseil de sécurité et de son Comité contre le terrorisme, et nous demandons instamment la signature et la ratification rapides des 12 conventions des Nations Unies relatives au terrorisme, notamment celle qui a trait au financement du terrorisme.

Pour terminer, l'Union européenne croit fermement au multilatéralisme. Nous en sommes nous-mêmes la preuve. Nous pouvons accomplir davantage en agissant ensemble que séparément. Nous nous félicitons de l'engagement pris au Sommet de Johannesburg d'appuyer le rôle de chef de file de l'ONU en tant qu'organisation la plus universelle et la

plus représentatrice dans le monde. Nous pensons, comme le Secrétaire général, que l'ONU est un instrument exceptionnel dont le monde dispose pour faire face aux problèmes et aux défis critiques qui se posent à l'échelle mondiale.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de l'Indonésie.

**Mme Rustam** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite du rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Comme d'habitude, il offre un examen complet et succinct des activités de l'Organisation au cours de l'année écoulée en indiquant les succès et les échecs et en montrant la voie à suivre. Il est enrichi et appuyé cette année par l'arrivée du tout premier rapport du Secrétaire général sur la suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire des Nations Unies. Nous le remercions des deux rapports.

Ces deux rapports nous rappellent le défi extraordinaire qui s'est présenté pour la sécurité et la stabilité internationales l'année passée après les attentats terroristes qu'ont subis les États-Unis en septembre 2001, une année à peine après l'adoption de la Déclaration du Millénaire. Le Secrétaire général attire l'attention sur le rôle important joué par l'ONU dans la mobilisation de l'action internationale dans la lutte mondiale contre le terrorisme pendant cette période, mais note que le phénomène du terrorisme a des racines profondes, que ce soit sur le plan politique, économique, social ou psychologique. Nous appuyons le point de vue selon lequel les États Membres ont la responsabilité primordiale d'empêcher à l'intérieur de leurs frontières les situations susceptibles de donner lieu au terrorisme.

De l'avis de l'Indonésie, le terrorisme est un crime odieux. Nous devons lutter contre ce phénomène et traiter ses causes profondes de manière générale. Cependant, alors que nous appuyons pleinement les résolutions adoptées l'an dernier par le Conseil de sécurité dans le but de lutter contre le terrorisme et les mesures prises par les États Membres et les groupes régionaux, nous pensons que le défi que doit relever la communauté internationale – comme l'indique clairement la Déclaration du Millénaire – est, en fait, de faire en sorte que la vie soit vivable pour tous pour que le terrorisme ne trouve nulle part où aller se cacher pour aller maugréer ou se reproduire. Nous devons nous engager à sortir les populations de la pauvreté.

Nous pensons que la communauté internationale devrait se pencher de très près sur cette question et accepter, plus que jamais, que la question du développement est véritablement urgente, et constitue sans conteste une priorité.

Malheureusement, concernant les questions du développement et de l'élimination de la pauvreté, le Secrétaire général décrit comme mitigées les perspectives de réalisation des objectifs en matière de développement du Millénaire, notamment celui de réduire de moitié le nombre de personnes vivant avec un dollar par jour, dans la mesure où les progrès constatés dans certaines parties du monde sont très lents ou en forte régression. Il reste encore 13 ans avant la date butoir, mais comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie ici-même, au débat à l'Assemblée générale, la guerre contre le terrorisme ne pourra être remportée que si nous sortons victorieux sur un front plus fondamental, celui de la pauvreté. En d'autres termes, il faut dès maintenant rappeler que nous ne pouvons nous permettre d'échouer.

À cet égard, et reconnaissant les diverses questions en jeu, l'Indonésie rappelle que, le mois dernier, le Sommet mondial pour le développement durable, auquel nous avons eu le plaisir d'assurer la présidence du Comité préparatoire, est parvenu à un consensus sur un programme mondial pour réduire la pauvreté et restaurer l'intégrité de notre planète. Si les gouvernements, les milieux d'affaire et la société civile appliquent scrupuleusement le plan de mise en oeuvre qui en est issu, le monde a maintenant une bonne chance de faire des progrès sur cette question.

Nous espérons que la présente session de l'Assemblée générale pourra traduire en actions concrètes les aspirations des pays en développement exprimées au Sommet mondial pour le développement durable. Nous nous associons aussi aux appels lancés par d'autres pays en développement à nos partenaires de développement et aux institutions financières internationales, à nous fournir des ressources supplémentaires et à respecter les objectifs définis en matière d'aide publique au développement. De plus, nous rappelons encore une fois que si nous voulons remplir les objectifs en matière de développement du Millénaire, il importe de réaliser un régime commercial international dans lequel un véritable multilatéralisme l'emporte sur les pratiques unilatérales et le protectionnisme. Nous appuyons aussi l'initiative du

Secrétaire général visant à instituer à l'ONU une campagne du Millénaire pour maintenir continuellement les objectifs du Millénaire au premier rang des préoccupations de l'opinion publique à travers le monde, et pour veiller à ce qu'elles restent au centre de l'attention.

Nous pensons que cette même approche devrait être appliquée à la question de la prévention des conflits et du rétablissement de la paix. Le Secrétaire général note que la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport de juin 2001 portant sur la prévention des conflits armés s'est concentrée sur la mise en place d'une meilleure coopération avec les gouvernements, d'un appui aux initiatives sous-régionales pour promouvoir la paix et la stabilité, et sur l'encouragement à inclure la prévention des conflits dans les programmes nationaux de développement. Nous appuyons ces efforts.

Il incombe à l'Assemblée générale, avec d'autres institutions, fonds et programmes de l'ONU, d'éliminer les causes fondamentales des conflits, en particulier ceux liés au développement économique et social. Le lien entre la prévention des conflits et le développement durable a déjà été démontré, et nous appelons à adopter des mesures à court et long terme. Nous espérons qu'avant la clôture de la cinquante-septième session, nous pourrons parvenir à un consensus sur le projet de résolution relatif à la prévention des conflits.

À cet égard, c'est une triste réalité, mais la communauté internationale semble être mieux disposée à absorber les énormes coûts dérivant des conflits plutôt que de trouver des moyens de les prévenir. Si l'on veut que la Déclaration du Millénaire ait un sens, si l'on veut que son influence s'étende à de nombreuses régions du monde, il faut commencer par démontrer la capacité de la communauté internationale à ne pas seulement trouver des moyens de sortir de conflits acharnés, mais plutôt à pouvoir tout d'abord s'engager à les prévenir. À cet égard, nous sommes reconnaissants de l'importance accordée par le Secrétaire général dans son rapport à l'approche que nous avons adoptée à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) vis-à-vis de la prévention des conflits régionaux, une approche qui se concentre sur l'intégration économique et le dialogue pacifique.

Nous ne pouvons terminer nos observations sur la question de la prévention des conflits sans dire

quelques mots sur la situation au Moyen-Orient. Le Secrétaire général a fait remarquer qu'au cours de l'année écoulée la tension politique s'était aggravée du fait de la poursuite des violences dans la région. Ma délégation partage son point de vue concernant les occasions qui se sont présentées cette année d'obtenir des progrès dans le règlement politique. Nous faisons référence à la résolution du Conseil de sécurité 1397 (2002), qui a accueilli la vision d'une région dans laquelle deux États, Israël et Palestine, vivraient côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et nous nous sommes félicités de la création du Quatuor pour aider les deux parties à sortir du cycle des destructions.

Nous réitérons notre appel aux États Membres qui ont une influence dans la région pour qu'ils adoptent une approche juste et équilibrée sur la question de Palestine. Ils devraient persuader Israël de retirer ses forces des territoires occupés et de cesser les activités de colonisation, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, afin de donner une véritable chance à la paix. En attendant, nous soulignons une fois de plus le besoin urgent de déployer une force internationale de sécurité pour protéger les civils innocents dans les zones touchées par les conflits.

Sur la question du désarmement, il est décevant qu'au cours de l'année écoulée, la coopération internationale dans les forums multilatéraux ait continué à pâtir. Selon le rapport du Secrétaire général, les négociations sur le désarmement nucléaire et sur un traité sur les matériaux fissiles, ainsi que les efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique sont restés dans l'impasse à la Conférence du désarmement. De plus, l'examen de la Convention sur les armes biologiques a été suspendu jusqu'en novembre 2002, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur.

Nous nous félicitons, toutefois, de la signature du Traité de Moscou par les Présidents des États-Unis et de la Fédération de Russie, en ce qu'il constitue un pas vers la réduction du déploiement de leur arsenal nucléaire stratégique, mais nous sommes d'accord avec le Secrétaire général qui marque sa préférence pour que de telles réductions soient rendues irréversibles, transparentes et vérifiables. Nous réitérons notre appel aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils

reprennent les négociations, et qu'ils les poursuivent avec une détermination politique sérieuse.

Concernant les questions humanitaires, nous sommes d'accord avec l'analyse du Secrétaire général, selon laquelle la diversité des problèmes humanitaires qui se sont posés l'année écoulée souligne la nécessité de renforcer les capacités de l'ONU afin qu'elle puisse réagir rapidement et efficacement, et qu'elle puisse fournir une protection globale aux civils en proie à la guerre et aux catastrophes naturelles. Il est dérangeant d'apprendre que les problèmes de fourniture de l'assistance et de la mobilisation des ressources adéquates pour les cas d'urgence insuffisamment financés n'ont pas connu d'évolution par rapport aux années précédentes, et que la réaction des donateurs aux Appels globaux de l'ONU reste non satisfaisante.

Nous notons le recours croissant et persistant aux outils du partenariat dans l'activité de l'Organisation. L'Indonésie est fière d'appartenir à ces partenariats. Nous les encourageons, car ils nourrissent la compréhension entre les peuples et soutiennent l'activité de l'Organisation. Dans son rapport, le Secrétaire général fait part de sa visite en Indonésie en mai 2002, et appelle l'attention sur les efforts accomplis par les fonds et programmes des Nations Unies pour soutenir l'action du Gouvernement dans ses réformes politiques, économiques et sociales. Le Gouvernement de l'Indonésie est déterminé à promouvoir la bonne gouvernance et à établir une société stable, démocratique et prospère, et nous sommes reconnaissants au Secrétaire général à la fois de sa visite et de son intention de renforcer les efforts de Nations Unies pour aider le Gouvernement de l'Indonésie à parvenir à ces objectifs.

Alors que ce premier rapport du Secrétaire général explore les efforts déployés pour mettre en œuvre les Objectifs du Millénaire pour le développement en général, il est enrichi par une annexe statistique très utile qui suit les progrès dans la réalisation de ces Objectifs en utilisant une base commune. Nous remercions le Secrétaire général de ces informations détaillées et nous espérons que cela permettra aux États Membres de suivre les progrès annuels au fur et à mesure que nous approcherons de l'année 2015.

Enfin, j'aimerais dire quelques mots sur le renforcement des Nations Unies. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général quant aux

changements énormes survenus dans l'Organisation depuis sa création en 1945 et quant aux améliorations qui doivent être apportées si nous voulons que l'Organisation continue d'offrir aux peuples du monde le meilleur service possible. Sur ce point, l'Indonésie aimerait souligner la nécessité de faire en sorte que la revitalisation de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social soit une réalité et pas seulement un slogan de commodité. Nous partageons le point de vue selon lequel aucune réforme des Nations Unies ne serait complète sans l'élargissement du Conseil de sécurité; plus le Conseil sera perçu comme représentatif, plus il aura d'autorité. Dans le même temps, il est important de se souvenir que l'autorité du Conseil sera renforcée par ses méthodes de travail et par sa capacité à répondre, de façon égale et juste, aux questions qui lui sont soumises. C'est en prenant des mesures concrètes que la promesse de la Déclaration du Millénaire, qui est une promesse en faveur des peuples du monde et de leur prospérité, sera remplie.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

**M. Cordeiro** (Brésil) (*parle en espagnol*) : Le débat annuel sur le rapport des activités de l'Organisation nous fournit l'occasion de réfléchir à la voie suivie par les Nations Unies et aux moyens d'étendre les limites de notre capacité collective de réponse aux défis qui se posent à la communauté internationale.

Ainsi, nous considérons ce débat comme la continuation naturelle du débat général, comme une occasion de réfléchir aux conclusions tirées de l'analyse de la situation mondiale effectuée par nos chefs d'État ou de gouvernement ainsi que par nos ministres il y a deux semaines. C'est le moment approprié de se préparer à prendre les décisions qui vont réaffirmer le rôle des Nations Unies en tant que dépositaire de nos espoirs en faveur d'un monde plus sûr, plus libre et plus juste. En conséquence, il ne faut pas tant regarder vers le passé – vers les succès nombreux et les échecs, plus rares, de l'Organisation, que vers l'avenir, avec une vision claire de notre responsabilité collective pour sauvegarder et promouvoir activement les principes et objectifs qui animent l'Organisation.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une crise de confiance dans les mécanismes et les méthodes du multilatéralisme. Il nous faut la surmonter. Nous

sommes aussi confrontés à un profond découragement face aux résultats pratiques de nos efforts déployés dans le domaine de la coopération en faveur du développement. Cela également doit être surmonté. Comme l'a dit le Secrétaire général, le choix qui s'offre à nous est très clair : nous pouvons soit continuer à faire des efforts pour parvenir à la paix, à l'ordre et à la justice dans le monde grâce à des négociations et à la recherche du consensus, soit retourner à une ère où les conflits d'intérêt étaient résolus par d'autres moyens. Pour nous, le choix est clair : nous ne pouvons pas faire marche arrière.

J'aimerais aborder quatre points spécifiques. Tout d'abord, il s'agit de la lutte contre le terrorisme, qui mobilise une grande partie de notre énergie. Le débat général a mis en relief le caractère central de cette question. Nous sommes tous engagés de façon inconditionnelle dans cette lutte, nous en sommes convaincus. Il était important que l'Organisation réagisse de manière immédiate aux événements terribles du 11 septembre, tout comme l'était les progrès réalisés dans le perfectionnement des instruments de coopération. Nos efforts dans ce domaine doivent se poursuivre avec détermination.

Toutefois, les mesures que nous décidons de prendre pour éliminer le terrorisme doivent être menées strictement dans les limites du droit international et du respect des droits de l'homme. De plus, nous ne devons pas oublier les causes sous-jacentes du phénomène du terrorisme, à savoir que le terrorisme trouve un terrain fertile dans les situations de conflit, la pauvreté extrême, l'exclusion sociale, l'humiliation collective et le désespoir. Limiter notre lutte à ses seuls aspects répressifs et sécuritaires serait de la myopie politique et aurait des conséquences dramatiques sur la crédibilité même de nos efforts. De même, la question de la sécurité doit s'insérer ou du moins se juxtaposer à un programme efficace de règlement des conflits et de coopération en faveur du développement.

Ceci m'amène directement à mon second point. Les résultats des Conférences de Doha, de Monterrey et de Johannesburg sont positifs car ils continuent de donner à juste titre la priorité à la question du développement dans l'ordre du jour international. Nous avons désormais une vision claire, et même une plate-forme commune, concernant les mesures qu'il faut prendre pour faire face au défi que représente la promotion de conditions de vie plus dignes pour tous.

Cependant, sur ce point, nous pensons qu'il n'est pas tant besoin de nouvelles conférences ou de nouveaux consensus que d'une authentique volonté politique pour mettre en place les mécanismes qui nous permettront de mettre en oeuvre les consensus existants. Cette approche vaut pour tous les sujets, du commerce au financement du développement, de la lutte contre le VIH/sida à la promotion du développement durable. Malheureusement, le manque de volonté politique continue de s'accroître, mettant en péril les consensus auxquels nous sommes parvenus. Les pays en développement déploient individuellement des efforts surhumains pour réaliser les objectifs approuvés dans la Déclaration du Millénaire. Mais nous n'avons toujours pas créé un environnement économique international propice à la réalisation de ces objectifs. Le protectionnisme demeure une tendance persistante dans les économies industrialisées; le flux des investissements productifs dans les économies en développement a encore décliné; les ressources pour le financement du développement sont clairement insuffisantes; l'aide publique au développement a atteint son plus bas niveau; les institutions financières internationales ne parviennent pas à répondre efficacement à la crise des liquidités et à la spéculation; les fonds pour lutter contre le VIH/sida s'épuisent rapidement; certains pays développés continuent de boycotter le Protocole de Kyoto et la Convention sur la diversité biologique n'arrive pas à établir les mécanismes prévus pour le partage équitable des bénéfices de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles. Nous vivons donc une situation ambiguë, où d'importantes avancées conceptuelles sont réalisées quant aux politiques à mener et aux mesures à prendre sans pour autant que l'on parvienne à les mettre en pratique.

Je me tourne maintenant vers la situation au Moyen-Orient et le problème de l'Iraq. S'agissant de la situation tragique dans le territoire palestinien occupé, l'absence d'accord politique sur la manière de reprendre le processus de paix et de tracer la voie de l'espoir caractérisée par la sécurité pour les Israéliens et les Palestiniens, a mené à un statu quo intolérable. Il est urgent de trouver une solution et cette tâche ne peut être entièrement laissée à quelques acteurs. Il s'agit plutôt d'une responsabilité collective qui incombe aux Nations Unies et, par-dessus tout, au Conseil de sécurité.

Il est fondamental que le Conseil de sécurité ne se limite pas à la rhétorique et qu'il assume pleinement ses responsabilités, y compris par le biais de mécanismes qui garantissent la mise en œuvre des décisions adoptées.

Dans le cas de l'Iraq, nous réitérons que des mesures coercitives envisagées en vertu du Chapitre VII de la Charte ne sauraient être prises sans l'autorisation et l'appui explicite du Conseil de sécurité. Le fait que l'Iraq ou un autre pays quelconque puisse à maintes reprises refuser de se conformer aux décisions du Conseil de sécurité nous préoccupe sérieusement et n'est pas sans conséquences pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ce moment est crucial pour l'ONU et pour la crédibilité de ses décisions et de ses méthodes de travail. De la même manière que nous débattons de ce sujet au sein de l'Assemblée générale, nous aimerions voir le Conseil de sécurité en débattre à une séance publique le plus tôt possible afin que les positions individuelles de ses membres soient bien connues.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise se félicite des rapports du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation et sur le Sommet du Millénaire.

Nous ne pouvons que partager l'avis du Secrétaire général

« ...qu'aucun pays n'a les moyens à lui tout seul de relever les défis politiques, économiques, environnementaux et technologiques auxquels se heurte un monde caractérisé par l'interdépendance. » (A/57/I, par. 4)

L'Organisation des Nations Unies est un instrument irremplaçable et une instance au sein de laquelle les ressources collectives et la coopération peuvent être déployées pour remédier aux problèmes critiques qui existent à l'échelle mondiale.

Il y a 57 ans, l'Organisation des Nations Unies était considérée comme l'ultime espoir de l'humanité. Elle est encore plus critique de nos jours pour satisfaire les aspirations de l'humanité en matière de paix universelle et de sécurité durable. Les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies restent tout aussi valides qu'en 1945.

L'ombre du conflit pèse aujourd'hui sur le monde. L'année écoulée, les tensions se sont accrues

dans deux régions sensibles du monde – l'Asie du Sud et le Moyen-Orient. Notre région – l'Asie du Sud – se montre une fois de plus à la hauteur de sa réputation de lieu le plus dangereux sur terre. L'Inde a déployé presque 1 million de soldats sur notre frontière orientale. Elle refuse une désescalade réciproque; elle refuse le dialogue bilatéral; elle refuse la médiation par une tierce partie. Le rapport du Secrétaire général constate :

« En Asie du Sud, le brusque regain de tension entre l'Inde et le Pakistan, au premier semestre de 2002, a causé une vive émotion internationale. La situation demeure très instable et si des hostilités devaient éclater entre ces deux pays dotés de l'arme nucléaire, il pourrait en résulter de terribles conséquences. » (A/57/I, par. 24)

Dans sa déclaration à l'ouverture de la session de l'Assemblée générale le mois dernier, le Secrétaire général avait demandé instamment à l'Inde et au Pakistan de traiter de la cause sous-jacente de leurs divergences – à savoir, le Cachemire.

La voie menant à la paix en Asie du Sud est claire. Il ne s'agit pas de recourir à des élections frauduleuses dans le Cachemire occupé par l'Inde, pour remplacer un régime fantoche par un autre. Elle exige, en premier lieu, le retrait des forces amassées aux frontières; deuxièmement, l'établissement d'un cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle; troisièmement, la fin du terrorisme d'État de l'Inde au Cachemire; et quatrièmement, la reprise du dialogue.

Le Pakistan continuera d'agir avec retenue et responsabilité. Nous nous félicitons de l'offre renouvelée de bons offices du Secrétaire général qu'il a faite à l'Inde et au Pakistan et nous serions heureux d'accepter cette offre. Nous espérons que l'Inde fera de même. Nous voudrions également nous féliciter de la nomination par le Secrétaire général d'un représentant spécial pour le différend du Cachemire.

Nous nous sommes tous félicités de l'évolution de la situation en Afghanistan et du rôle constructif de l'Organisation des Nations Unies en la matière. Mais nous ne saurions faire preuve du triomphalisme. La sécurité continue d'être menacée en Afghanistan par plusieurs facteurs, y compris des rivalités tribales et régionales. Le Pakistan continue de penser que la communauté internationale devrait déployer des forces supplémentaires, notamment dans les centres régionaux

et il demande instamment que cela soit fait afin de consolider la paix et la sécurité en Afghanistan et de veiller par là-même à ce que l'autorité du Président Karzai s'étende à tout le pays. Aux mêmes fins, il importe également de commencer simultanément les processus de relèvement et de reconstruction en Afghanistan.

Malgré les résolutions du Conseil de sécurité adoptées cette année, qui affirment à nouveau le principe « terre contre la paix » et la création de deux États – Israël et la Palestine – vivant côté à côté, l'environnement en matière de sécurité au Moyen-Orient s'est gravement dégradé, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général. Israël s'obstine dans sa politique de réoccupation et de déplacement forcé des Palestiniens, essayant de dépeindre le Président Arafat sous des traits ignominieux mais, paradoxalement, parvenant au résultat contraire. Malheureusement, la paix reste plus lointaine que jamais en Palestine, et un fossé sépare les parties au sujet de la structure d'une paix durable dans la région et du calendrier en vue de cette paix.

Aujourd'hui, l'ombre du conflit plane sur la région du Moyen-Orient et au-delà. Les événements relatifs à l'Iraq pourraient avoir des répercussions considérables sur l'avenir des relations internationales et de l'Organisation des Nations Unies elle-même. À notre avis, une application complète et fidèle des résolutions du Conseil de sécurité et le respect par tous de la légalité internationale sont de bons principes directeurs dans cette situation de crise internationale et dans d'autres.

Le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer en matière de maintien et de consolidation de la paix dans différentes régions du monde. Il est essentiel d'assurer le respect de la Charte des Nations Unies. Cela inclut l'application des résolutions du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 25 de la Charte.

Les événements survenus récemment en Asie du Sud, au Moyen-Orient et ailleurs ont souligné le fait que l'Organisation des Nations Unies continue de ne pas utiliser pleinement les modalités de règlement pacifique des différends exposés au Chapitre VI de la Charte. Nous espérons que le Secrétaire général pourra activer ces procédures en cas de besoin, sans attendre qu'elles soient dûment acceptées par toutes les parties intéressées.

Le maintien de la paix restera important pour la gestion des crises et le rétablissement de la paix dans de nombreuses sociétés divisées du tiers monde. Le Pakistan a de tout temps joué un rôle important dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes à l'heure actuelle le deuxième pays fournisseur de contingents par ordre d'importance, et nous avons l'intention de continuer à jouer ce rôle. Nous pourrions l'assumer encore mieux si notre voisin de l'est mettait fin à ses déploiements menaçants et convenait d'une désescalade militaire mutuelle.

Le Pakistan note avec satisfaction les efforts faits l'année écoulée pour améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il se félicite de la préparation d'un manuel détaillé de modalités de fonctionnement normalisées afin de rationaliser ces opérations.

Dans le contexte du débat sur le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le rapport du Secrétaire général n'a pas mentionné le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), qui surveille la ligne de cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan depuis 1949 dans le territoire contesté du Jammu-et-Cachemire. Le stationnement de l'UNMOGIP a joué un rôle essentiel à de nombreuses occasions pour désamorcer les tensions le long de la ligne de contrôle. Le Pakistan se féliciterait d'une décision du Secrétaire général visant à renforcer les effectifs et le mandat de l'UNMOGIP.

En matière de désarmement, l'ONU doit jouer un rôle plus prépondérant qu'à l'heure actuelle. Le travail réalisé dans les domaines des armes légères, des mines terrestres, des transferts illicites et autres est important. L'ONU ne devrait pas, toutefois, renoncer à exercer ses responsabilités par rapport à des questions de désarmement qui sont centrales à la structure internationale de maintien de la paix et de la sécurité, consacrée dans la Charte des Nations Unies.

L'ONU doit être en mesure de s'attaquer sur le fond à la question du désarmement nucléaire, des autres armes de destruction massive, à celle des missiles et systèmes de missiles antibalistiques, comme à la question du désarmement classique, aux niveaux mondial et régional. En dehors des négociations tenues au sein de la Conférence du désarmement, les autres organes délibérants pertinents de l'ONU – soit la

Commission du désarmement et la Première Commission, ainsi que le secrétariat du désarmement – doivent être en mesure de mettre au point les nouvelles normes et méthodes voulues pour traiter ces questions essentielles de désarmement et de sécurité. Peut-être la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pourrait-elle fournir le mécanisme permettant de le faire.

Le rôle humanitaire de l'ONU a été renforcé au cours des crises récentes, et notamment de la guerre contre le terrorisme en Afghanistan. En plus de l'identification nécessaire des objectifs et paramètres de toute grande opération humanitaire, il convient de rationaliser les structures de commandement et de contrôle et de définir des mandats clairs, particulièrement quand une opération humanitaire fait intervenir en même temps plusieurs organismes internationaux, donateurs bilatéraux et organisations non gouvernementales. Il est également essentiel de mettre au point un mécanisme permettant d'assurer le financement ininterrompu des causes humanitaires, en particulier lorsque celles-ci ont disparu des écrans de télévision et des manchettes des journaux.

La concrétisation du rôle capital confié à l'ONU par la Charte des Nations Unies en matière de promotion du développement économique et social exige un effort conscient. Les conférences internationales des dernières années reflètent un consensus aux Nations Unies sur les questions économiques et sociales. Nous devons maintenant traduire ce consensus en actes en veillant à un suivi efficace des décisions prises. Le Pakistan a avancé quelques idées pour la mise en place d'un mécanisme de suivi et de mise en oeuvre permettant de progresser de façon coordonnée, intégrée et cohérente vers la réalisation des objectifs fixés par la communauté internationale.

La paix et le développement en Afrique sont un objectif prioritaire de la communauté internationale depuis plus d'une décennie. Le Pakistan appuie toutes les initiatives de l'ONU susceptibles de ramener la paix et la prospérité en Afrique. Nous avons appuyé partout sur le continent des opérations de maintien de la paix, auxquelles nous participons sur une grande échelle.

Nous nous sommes engagés formellement dans notre partenariat avec l'Afrique. Nous saluons le

lancement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui représente, nous l'espérons, de nouvelles perspectives de paix et de développement durables en Afrique.

La mondialisation a apporté avec elle d'immenses possibilités nouvelles de développement, mais les bénéfices en sont inégaux et inéquitables. La mondialisation a particulièrement accentué la position défavorable des pays en développement, et surtout des pays les moins avancés, comme le montrent les inégalités croissantes en matière de revenus, le fossé numérique et la concentration du pouvoir économique aux mains de quelques sociétés. Les pays en développement ont peu de chance de s'intégrer à l'économie mondiale s'ils ne bénéficient pas d'un environnement propice. Il s'agit maintenant d'adopter une stratégie efficace, globale, équitable et orientée vers le développement pour s'attaquer aux problèmes d'endettement des pays en développement et des pays les moins avancés, notamment par la réduction de la dette et l'accroissement des apports financiers assortis de conditions favorables.

Un des domaines exigeant un examen soigneux au niveau intergouvernemental et du Secrétariat est celui des droits de l'homme. Il semble essentiel d'organiser les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de façon rationnelle et efficace, notamment sur le plan du financement et du fonctionnement. Nous ne sommes pas sûrs, en effet, que la prolifération des mécanismes des droits de l'homme soit la solution pour faire progresser les droits de l'homme. À cette fin, nous pourrions nous inspirer des efforts récents d'un groupe de travail de la Commission des droits de l'homme. Nous sommes confiants que le nouveau Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'attellera énergiquement et efficacement à ces questions.

Nous avons accueilli avec satisfaction le deuxième rapport du Secrétaire général sur la réforme de l'ONU. Le Pakistan appuie, en principe, le processus de réforme de l'ONU. Le rapport contient un certain nombre de propositions tendant à rationaliser le fonctionnement du Secrétariat. Ce type de propositions devrait recevoir tout notre appui. Un certain nombre de propositions, toutefois, ont des répercussions sur les processus intergouvernementaux. Nous pensons qu'elles devront être examinées au niveau

intergouvernemental, notamment pour ce qui est de la gestion financière de l'Organisation.

Nous avons également pris note du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés par le système des Nations Unies et des États Membres dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Nous pensons avec le Secrétaire général que l'application par la communauté internationale de la Déclaration du Millénaire au cours des deux premières années qui ont suivi son adoption a donné lieu à des résultats que l'on peut considérer au mieux comme mitigés. Si certains progrès ont été faits, l'état d'avancement général de la réalisation des objectifs en matière de développement du Millénaire et d'autres nobles objectifs est catastrophiquement lent. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général à la mise au point d'une stratégie coordonnée qui fasse fond sur l'énergie conjuguée des États Membres, des institutions internationales et de la société civile pour atteindre les objectifs inscrits dans la Déclaration du Millénaire.

Lors de son allocution du 12 septembre, le Président du Pakistan a déclaré que :

« Nous devons saisir cet esprit croissant d'humanisme mondial pour servir la quête de la prospérité mondiale et de la paix universelle. Cela ne peut s'accomplir que par le biais de l'ONU. » (A/57/PV.2)

C'est là l'objectif central, la raison d'être de notre Organisation.

*Le Président assume à nouveau la présidence.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'annonce que le lundi 7 octobre au matin, l'Assemblée générale examinera en premier lieu le deuxième rapport du Bureau.

Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

**M. Mahendran** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : La délégation sri-lankaise sait gré au Secrétaire général de la présentation de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation ainsi que de son premier rapport annuel sur la suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire, qui fait une large place aux engagements pris dans la Déclaration du Millénaire.

Les deux rapports, pris ensemble, passent en revue les mesures prises au cours de l'année écoulée et fournissent des informations sur ce qui est nécessaire pour poursuivre l'action entreprise.

Le Secrétaire général a fait observer à juste titre l'ampleur du programme de l'ONU. Le programme de l'ONU comporte de nombreuses questions importantes, dont le renforcement de la paix et de la sécurité, la promotion du développement et l'élimination de la pauvreté, questions qui nous concernent tous. La coopération internationale à ces activités vise à améliorer la qualité de vie de toutes les populations, où qu'elles soient.

Malgré quelques graves échecs enregistrés au niveau de certaines régions en matière de paix et de sécurité, l'ONU a réalisé des progrès dans d'autres régions, où elle a ramené la paix. Il convient de saluer la série de mesures prises par le Secrétaire général et son personnel en faveur de la paix et de la sécurité et les efforts qu'ils déploient à cette fin. Les progrès réalisés au Timor-Leste, au Kosovo, en Afghanistan et en Sierra Leone, pour n'en citer que quelques-uns, constituent une évolution importante des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Dans son rapport sur la suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire, le Secrétaire général souligne certains obstacles qui s'opposent à une meilleure planification et une meilleure coordination des efforts de l'ONU en matière de consolidation de la paix et met l'accent sur la nécessité d'accroître l'appui des états Membres.

La communauté internationale que nous représentons devrait tout faire pour mettre à la disposition du Secrétaire général l'aide nécessaire pour renforcer la capacité de l'ONU de préserver les opérations de maintien de la paix, y compris ses activités en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration des anciens combattants. Nous tenons à réaffirmer notre appui à la contribution de l'Organisation des Nations Unies aux opérations de maintien de la paix et de la consolidation de l'infrastructure de la paix.

L'Organisation des Nations Unies est à l'avant garde des efforts déployés pour répondre aux défis humanitaires et pour protéger et aider les réfugiés et les personnes déplacées. Nous constatons cependant que les institutions des Nations Unies qui s'occupent de l'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées sont

insuffisamment financées. Nous adjurons la communauté internationale d'envisager de fournir des ressources appropriées au Secrétaire général à ces fins.

À cet égard, je tiens à mentionner mon propre pays où, depuis le 5 décembre dernier, date où le nouveau Gouvernement est entré en fonctions, nous avons pris l'initiative de mettre en place une structure de paix nationale afin de mettre fin au conflit interne fort prolongé dans notre pays. Le Secrétaire général s'est montré magnanime dans le cadre de cet effort. Lorsque nous le lui avons demandé, il a envoyé une mission d'établissement des faits et des missions d'évaluation des besoins qu'il a mises sur pied en un peu plus de 24 heures. C'est le type de réaction rapide qui peut contribuer grandement à aider à renforcer la position du Secrétaire général.

Nous sommes reconnaissants au Réseau interinstitutions de haut niveau concernant les personnes déplacées, qui vient d'être créé et apporte un appui ciblé aux équipes, pas seulement à Sri Lanka, mais dans toutes les régions du monde où se posent des problèmes de réfugiés.

Nous pensons, à l'instar du Secrétaire général, que c'est essentiellement au pays touché de répondre aux problèmes de déplacements. Cependant, dans le même temps, il est extrêmement difficile pour les pays où un conflit a éclaté ou fait toujours rage, de trouver les ressources nécessaires à la réinstallation des personnes déplacées dans les zones où elles doivent se trouver. Nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général pour obtenir des ressources plus importantes dans ce domaine.

C'est dans ce contexte que je tiens à mentionner votre déclaration liminaire, Monsieur le Président, sur les deux questions à l'examen. Vous avez dit, à juste titre, que nous devions garder à l'esprit le fait que la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies ne reposait pas seulement sur sa capacité à exposer des objectifs politiques mais surtout sur sa capacité à mobiliser la volonté politique en vue de l'exécution de ses objectifs. Vous ne pensez pas si bien dire. Je crois que nous devons tous nous rappeler de ces paroles. Sans volonté politique, nous n'atteindrons pas les objectifs que nous nous sommes fixés. Cela est particulièrement vrai dans le cadre de la Déclaration du Millénaire.

Les objectifs en matière de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire sont de la

plus grande importance, et leur réalisation reste une grande priorité. Des progrès ont été accomplis dans certaines régions, mais les progrès réalisés parmi les plus pauvres – c'est-à-dire la réduction de la pauvreté dans les pays les plus pauvres – semblent lents et marginaux. Les résultats mitigés des progrès accomplis jusqu'ici pour réaliser les objectifs en matière de développement brossent un tableau fort sombre. Pour les plus pauvres des pauvres, qui nécessitent une attention urgente et des bénéfices maximaux dans le processus de réalisation de ces objectifs, il semble que les possibilités se réduisent encore au lieu de s'élargir. Il convient donc d'accorder d'urgence une attention aux objectifs que nous nous sommes fixés à la plus récente conférence internationale en Afrique du Sud.

Nous saluons les mesures annoncées par le Secrétaire général pour accélérer les progrès vers la réalisation de ces objectifs en matière de développement. Notre priorité doit être la coordination de toutes les institutions des Nations Unies qui ont établi des objectifs en la matière, de même que l'aide que nous devons leur apporter.

Nous devons renforcer notre action au sein de l'Organisation, sur les questions sociales liées au vieillissement, à la démographie et aux personnes handicapées, à la toxicomanie et la criminalité transnationale, et la coopération technique apportée aux gouvernements en vue de l'application des programmes de développement social, notamment en ce qui concerne le VIH/sida.

Nous sommes heureux de la création du Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication qui est maintenant prêt à apporter sa contribution dans les domaines de l'intégration des techniques de l'information et la communication dans les stratégies nationales de développement. Ce faisant, l'Organisation des Nations Unies doit viser à donner l'accès aux technologies de la communication à la plus grande partie de la population à un prix raisonnable.

Il est plutôt décevant de constater que la coopération internationale dans les instances multilatérales du désarmement n'a pas été très importante cette année. Cela a bloqué les négociations sur nombre de questions majeures relatives au désarmement à la Conférence du désarmement. Nous exhortons la Conférence du désarmement d'engager

des débats constructifs pour régler les questions en suspens.

Les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action adopté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects de 2001 sont notables.

À cet égard, nous remercions le Secrétaire général d'avoir fourni une aide à Sri Lanka en envoyant une mission d'établissement des faits sur la prolifération des armes légères illicites. Le rapport de cette mission est actuellement examiné par les autorités à Sri Lanka afin de prendre des mesures supplémentaires.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies reste également au premier rang de nos préoccupations. Nous apprécions les travaux réalisés par le Secrétaire général pour réformer l'ONU ainsi que ses efforts constants pour mener à bien le processus de réforme, dont l'objectif est de veiller à ce que le programme de travail de l'ONU corresponde aux priorités et principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Enfin, nous convenons que les réformes devraient avoir lieu au sein du Secrétariat de l'ONU et de l'Assemblée générale, ainsi qu'au sein de ses organes principaux.

**M. Singhara Na Ayudhaya** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande se réjouit de la décision de l'Assemblée générale d'examiner conjointement les points 44 et 10 de l'ordre du jour étant donné que les questions relatives à ces deux points de l'ordre du jour sont à l'évidence liées. Nous pensons qu'il convient de faire correspondre le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies aux politiques et principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire pour accomplir des progrès importants vers la réalisation des objectifs définis au Sommet du Millénaire.

La menace que pose le terrorisme international à la paix et à la sécurité internationales, ainsi qu'à la sécurité humaine, demeure une grande préoccupation pour la communauté internationale un an après les effroyables attentats du 11 septembre. Il est donc approprié que le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies (A/57/270) et le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/57/1) insistent tous deux sur cette importante question. Le 4 octobre 2002, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique au cours de

laquelle les groupes régionaux, y compris l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres États ont réfléchi à ce que l'ONU a réalisé dans le domaine crucial de la lutte contre le terrorisme au cours de l'année écoulée. Le message qui a prévalu lors de cette séance est que beaucoup a été accompli pour promouvoir la cause de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme mais que beaucoup reste à faire. Le Comité contre le terrorisme a peut-être constitué le catalyseur, mais en fin de compte, ce sont les mesures prises par les États pour combattre le terrorisme international et – tout aussi importante – l'aide reçue de la communauté internationale, qui changeront le cours des choses.

En Thaïlande, nous renforçons nos lois et notre coopération avec l'ONU dans la lutte contre le terrorisme international, tout en intensifiant la coopération aux niveaux régional et sous-régional. Comme le Ministre thaïlandais des affaires étrangères l'a indiqué dans sa déclaration à l'Assemblée générale, le 17 septembre,

« Jusqu'à présent, il n'y a aucune indication quelle qu'elle soit de capacités terroristes en Thaïlande. Nous veillons à ce qu'aucune activité ou qu'aucun réseau terroriste ne puisse trouver refuge sur notre territoire. » (A/57/PV.12)

La menace posée par le terrorisme international rend le multilatéralisme encore plus pertinent. Le besoin de renforcer l'appui international au multilatéralisme dépasse les appels au renforcement de l'ONU; cela exige la réaffirmation de la confiance dans le multilatéralisme et dans la capacité de l'ONU à assumer son mandat de façon efficace et juste. Il est donc regrettable de noter que dans le rapport du Secrétaire général, la fréquence croissante d'actions unilatérales a mis les arrangements multilatéraux existants en danger. Cette situation apparaît clairement dans le domaine des armes de destruction massive. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, il n'y a eu guère de coopération internationale dans les instances multilatérales consacrées au désarmement au cours de l'année écoulée. La menace d'organisations terroristes ayant accès aux armes de destruction massive aurait dû pousser les pays à renouveler leur attachement aux accords multilatéraux relatifs à ces armes. Mais la réalité est que la confiance dans les accords multilatéraux sur les armes de destruction massive s'est érodée et que l'unilatéralisme pourrait devenir le

premier au lieu d'être le dernier recours. La Thaïlande continue cependant de croire fermement dans le multilatéralisme et dans la capacité du système des Nations Unies à régler tous les problèmes affectant la paix et la sécurité internationales et à réaliser d'autres objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

La promotion de la paix et de la sécurité internationales relève de notre responsabilité à tous. À cet égard, je voudrais rappeler la remarque faite par le Secrétaire général dans son rapport sur la Déclaration du Millénaire, à savoir que dans certaines régions du monde, il y a eu des progrès vers la paix, alors que dans d'autres, la paix reste aléatoire. Cela requiert donc une attention et une coopération internationales accrues dans les zones présentant un risque de conflit. Pour sa part, la Thaïlande continuera de contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, la Thaïlande est fière et honorée de contribuer aux négociations de paix entre le Gouvernement sri-lankais et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul, en accueillant ces négociations.

Mais la paix et la sécurité ne peuvent être durables si nous ne nous penchons pas sur les difficultés économiques et sociales d'une région ou d'un pays particuliers. Le maintien de la paix et la consolidation de la paix deviennent donc de plus en plus symbiotiques; nous ne pouvons avoir l'un sans l'autre. Une mission de maintien de la paix efficace a besoin d'être complétée par des actions de relèvement et de reconstruction efficaces et durables, et parfois par un effort global d'édification de la nation. Dans le cadre de cette approche, les agents thaïlandais de maintien de la paix au Timor-Leste, à travers l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental et la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, ont non seulement assumé le rôle traditionnel de maintien de la paix qui leur a été assigné, mais ils se sont également engagés dans des activités de reconstruction et d'autres actions d'appui au développement durable. La Thaïlande continuera d'apporter son ferme appui aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et espère que ces missions comporteront des éléments de consolidation de la paix adéquats.

Si la communauté internationale doit continuer à s'engager dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et être plus vigilante dans la lutte contre le terrorisme international dans des cadres multilatéraux, cela ne doit pas détourner notre attention

d'autres objectifs aussi importants et urgents, notamment l'élimination de la pauvreté. Au cours de l'année écoulée, la communauté internationale a adopté trois documents importants qui forment une nouvelle impulsion au renforcement du commerce international et du système financier et contribuent à procurer des avantages accrus à toutes les économies à l'heure de la mondialisation. L'ONU a joué un rôle pivot pour consolider le dynamisme d'un partenariat mondial pour le développement et doivent jouer un rôle accru pour veiller à ce que le Programme de Doha, le Consensus de Monterrey et la Déclaration et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg sont appliqués d'une façon qui profite effectivement aux pays en développement. La Thaïlande partage également l'avis du Secrétaire général selon lequel de bonnes conditions économiques nationales et internationales sont vitales pour réaliser les objectifs en matière de développement du Millénaire, relatifs à l'élimination de la pauvreté.

La propagation rapide du VIH/sida est une autre menace majeure à la sécurité humaine, et une attention appropriée lui est accordée dans le rapport du Secrétaire général. L'énormité de cette pandémie est telle qu'elle pourrait inverser potentiellement ce que nous avons réalisé dans le domaine du développement. Le fait que plus de 40 millions de personnes sont infectées par la maladie dans le monde est tout à fait inacceptable et insupportable. La Thaïlande n'est pas épargnée par ce fléau, mais nous avons fait face au problème et initié diverses mesures pour le traiter de façon globale. Notre succès dans la maîtrise et la réduction de l'infection du VIH/sida a été largement reconnu. Nous sommes fiers et reconnaissants que le Secrétaire général ait fait allusion à la Thaïlande comme l'un des rares pays où les taux de prévalence du VIH ont diminué durant plusieurs années. Même si la Thaïlande a fait des progrès importants dans ce domaine, nous sommes pleinement conscients que la menace du VIH/sida ne pourra jamais être vaincue de façon isolée vu qu'il s'agit d'une épidémie mondiale; et nous continuerons donc de coopérer au niveau international. À cet égard, la Thaïlande accueillera la quinzième Conférence internationale sur le sida en 2004, qui traitera des multiples aspects du VIH/sida, à savoir la prévention, le traitement, les soins et le soutien, ainsi que la recherche et le développement.

La production et le trafic de drogues illicites demeurent une préoccupation majeure de la communauté internationale et une menace importante

pour la sécurité humaine dans mon pays. La menace des stupéfiants, liée à d'autres formes de criminalité transnationale, telles que le blanchiment d'argent, le terrorisme international et le commerce illicite des armes légères, devient encore plus dangereuse. Nous sommes déterminés à combattre le problème mondial des drogues, comme le préconise la Déclaration du Millénaire, et le Gouvernement thaïlandais a déclaré une guerre sans merci au fléau des drogues.

Pour garantir le succès face à cette menace, il faut forger un partenariat solide au plan national entre les organismes gouvernementaux et les collectivités locales, ainsi que par le biais de cadres de coopération internationaux, régionaux et bilatéraux. Les compétences et l'appui financier de l'ONU, en particulier du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, sont des ingrédients essentiels de ce partenariat. Pour sa part, la Thaïlande continuera de prendre part à la mise en place de ce partenariat. À cet égard, nous avons pris l'initiative d'une coopération quadrilatérale en matière de prévention et de répression de la production et du trafic de drogue entre la Chine, le Laos, le Myanmar et la Thaïlande, et nous nous attendons à ce que les dirigeants de ces quatre pays se réunissent au moment opportun pour donner l'élan politique nécessaire à cette initiative.

Même si des progrès ont été réalisés, il reste encore beaucoup à faire. La réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement exige l'existence d'un environnement propice à la paix ainsi qu'un environnement économique favorable et la

stabilité. Il nous faut également assurer un système économique mondial plus équitable et un terrain de jeu plus égal entre les nations. On ne peut soutenir une oasis de prospérité alors que des millions de personnes restent condamnées à une vie sans espoir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je regrette d'avoir à annoncer que je vais devoir lever la séance car il n'y a plus d'autres orateurs qui souhaitent prendre la parole pour le moment. Cependant, je voudrais rappeler aux Membres que l'examen des points 10 et 44 de l'ordre du jour a été annoncé plusieurs semaines auparavant et confirmé vendredi dernier dans le programme de travail de l'Assemblée générale qui a été publié. Par conséquent, les États Membres, à mon avis, ont eu largement le temps de préparer leurs déclarations. Je regrette de devoir reconnaître qu'aujourd'hui, nous n'avons entendu que 23 orateurs, 14 le matin et 9 l'après-midi, et qu'il y a encore 43 orateurs inscrits sur ma liste. Nous poursuivrons le débat lundi matin, le 7 octobre 2002, à 10 heures.

*La séance est levée à 15 h 5.*